

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 475

présenté par  
M. Salles et M. Gomes

-----

**ARTICLE 11**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui contribue à l'évaluation de la mise en oeuvre de cette stratégie, remet à ce titre un rapport biennal. Celui-ci porte notamment les conditions de mise en oeuvre de cette stratégie, ce qui... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser la mission de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui doit se traduire globalement par la remise d'un rapport biennal et par une évaluation des conditions de mise en oeuvre de la stratégie nationale, notamment en évaluant l'efficacité des aides publiques à la recherche privée.